

n'est jamais parti d'un sentiment de hauteur ou de dédain, mais qu'il s'est laissé guider par la conscience qu'il avait d'être en face d'un problème excessivement difficile à résoudre. Heureusement ou malheureusement, il est résolu dans une certaine mesure par les conditions actuelles. Je dis malheureusement, parce que ces conditions sont des plus graves, et heureusement parce que les faits nous démontrent chaque jour que ces conditions s'améliorent. Si l'honorable député peut nous proposer quoi que ce soit de nature à nous aider dans la solution de ce problème, j'en serai très heureux.

M. CHURCH: Le ministre voudrait-il essayer d'étendre la portée des accords avec les provinces au sujet des secours afin que les gouvernements fédéral et provinciaux prennent des mesures communes relativement aux moratoires, loyers, prêts usuraires et toutes autres choses de cette nature nonobstant les lois, statuts, usages ou coutumes du pays. Rien ne pèse aussi lourdement sur l'ouvrier que ces choses auxquelles j'ai fait allusion. Le Gouvernement sera peut-être obligé d'étendre la portée de la loi des mesures de guerre, mais il ne sera pas nécessaire d'adopter de nouvelles mesures législatives. Il est fort bien de dire que la commission des prix peut intervenir, mais nous savons qu'elle ne fait rien. On possède ces pouvoirs en Angleterre, car dans ce pays le gouvernement peut prendre toutes sortes de mesures pour le bien-être du pays. Je demande simplement au ministre, d'étudier ce problème de concert avec les provinces durant l'ajournement des Chambres afin de voir si on ne pourrait pas trouver une solution satisfaisante, car rien ne réagit d'une façon plus préjudiciable sur le peuple que les abus auxquels j'ai fait allusion. Les compagnies de prêts du district où je viens agissent d'une manière tout à fait scandaleuse, et je prie le Gouvernement de prendre des mesures pour en arriver à une action commune avec les provinces à ce sujet durant l'ajournement.

L'hon. M. McLARTY: L'honorable député se rend sans doute compte de l'aspect constitutionnel et des difficultés que comportent ses propositions, mais j'en prendrai note et je verrai ce que nous pourrons faire en ce sens.

M. CHURCH: Autre suggestion. En vertu de la disposition relative à la paix, l'ordre et le bon gouvernement, le ministre, sous le régime de la loi des mesures de guerre, peut prendre le contrôle absolu de ces prix au Canada et agir au sujet du moratoire, des salaires, des loyers, et ainsi de suite. C'est indiscutable. Qu'il agisse, qu'il essaie, et voie qui en appellera. Il en a le pouvoir en vertu de la dispo-

sition relative à la paix, l'ordre et le bon gouvernement, indépendamment de toutes les lois et de toutes les coutumes du pays.

M. McNEVIN: Je crois savoir que les gouvernements provinciaux, par l'intermédiaire de leurs ministères du Travail, contrôlent les heures de travail, les salaires minima, et le reste, mais au sujet des entreprises de construction surtout sous l'autorité fédérale, je désire savoir si les taux de paie pour temps et demi, temps supplémentaire et double temps, le dimanche, s'appliquent.

L'hon. M. McLARTY: La question des salaires est du ressort des provinces, sauf en ce qui concerne les travaux entrepris directement par le gouvernement fédéral. Nous avons établi un conseil national d'embauchage de la main-d'œuvre, chargé de prendre des mesures définies au sujet des heures de travail et du temps supplémentaire, et je suis sûr qu'il s'acquittera de sa tâche convenablement.

M. McNEVIN: En ce qui concerne la paie pour le temps et demi, le temps supplémentaire et la double paie pour le travail du dimanche, on a adopté le règlement dans le but d'empêcher les patrons d'abuser de leurs employés, mais, en ce qui regarde les entreprises de l'Etat, cette disposition, je crois, devrait être laissée complètement de côté. En ce moment où nous demandons aux Canadiens de faire les plus grands sacrifices, d'acheter des timbres d'épargne de guerre, et alors que nous payons nos soldats \$1.30 par jour, nous devrions avoir bien soin que les ouvriers employés à ces travaux importants de construction soient convenablement traités. Je ne suis pas en faveur des heures supplémentaires de travail quand il y a des chômeurs, mais si les ouvriers sont occupés durant des heures supplémentaires et le dimanche les taux réguliers devraient exister. Je crois que le peuple canadien sera de cet avis.

M. BLACKMORE: Quelles sont les dernières statistiques relatives au chômage au Canada? Les sans-travail sont-ils moins nombreux? J'aimerais à connaître la situation au sujet du chômage.

L'hon. M. McLARTY: Naturellement, la situation s'améliore. J'avais à l'idée un ensemble d'un grand nombre de villes représentant environ 60 p. 100 des assistés. Je désirerais consigner ces statistiques au *hansard*, mais il me répugne de l'encombrer. Elles indiquent une réduction sensible entre les chiffres que nous avons discutés quand nous avons étudié la loi sur le soulagement du chômage et l'assistance à l'agriculture et les chiffres à la fin de juillet.